

**Le 27 mai 1943, au premier étage d'un immeuble du 48 rue du Four, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris, 16 hommes se réunissent en secret pendant que l'armée allemande tient la capitale et qu'un drapeau à croix gammée flotte sur le Sénat tout proche. Présidée par Jean Moulin, délégué du général Charles de Gaulle, la séance dure quelques heures. Elle marque l'acte de naissance du Conseil national de la Résistance (CNR), structure qui rassemble pour la première fois les huit principaux mouvements de la Résistance intérieure, les représentants de six partis politiques de la III<sup>e</sup> République et les deux grandes centrales syndicales d'avant-guerre.**

La date du 27 mai a été fixée par la loi du 19 juillet 2013 comme Journée nationale de la Résistance. Le mois de mai 1943 reste central dans le calendrier de la fondation : c'est à cette période que les ultimes négociations préparatoires aboutissent, que Jean Moulin écrit, le 7 mai, sa note constatant le « *fait accompli* » de la réunion à venir, et que le général de Gaulle adresse, le 19 mai, depuis Londres, le message qui sera lu en ouverture de la séance constitutive.

## La situation française au début de 1943

Pour comprendre la création du CNR, il faut se replacer dans la configuration politique et militaire de l'hiver et du printemps 1943. La France métropolitaine est désormais intégralement occupée depuis le 11 novembre 1942, lorsque la *Wehrmacht* a franchi la ligne de démarcation en réaction au débarquement allié en Afrique du Nord (opération *Torch*, déclenchée dans la nuit du 7 au 8 novembre 1942). La « *zone libre* » a cessé d'exister. Le régime de Vichy, dirigé par le maréchal Philippe Pétain et son chef de gouvernement Pierre Laval, conserve une administration mais a perdu une grande partie de ce qui lui restait de marge d'autonomie. La Milice française vient d'être créée, le 30 janvier 1943. Le Service du travail obligatoire (STO), institué par la loi du 16 février 1943, requiert la main-d'œuvre française pour les usines allemandes et alimente, par contrecoup, les premiers maquis.

Sur le plan international, la situation des Français libres est paradoxale. La France combattante du général de Gaulle, qui a établi son quartier général à Londres dès juin 1940, n'est pas reconnue par les États-Unis. Franklin D. Roosevelt entretient à son égard une méfiance qui ne s'est jamais démentie depuis l'opération de Saint-Pierre-et-Miquelon, en décembre 1941, menée sans accord américain. Pendant l'opération *Torch*, les Alliés ont tenu de Gaulle à l'écart et choisi de traiter avec l'amiral François Darlan, ancien numéro deux de Vichy, présent à Alger. Après l'assassinat de Darlan, le 24 décembre 1942, c'est le général Henri Giraud, militaire évadé d'Allemagne sans engagement politique antérieur dans la France libre, qui reçoit le soutien de Washington et prend la tête du Commandement en chef français civil et militaire à Alger.

La conférence de Casablanca (Anfa), du 14 au 24 janvier 1943, illustre cette concurrence. Roosevelt et Winston Churchill imposent à de Gaulle une rencontre avec Giraud et tentent d'organiser une cohabitation entre les deux généraux. Pour Roosevelt, Giraud présente l'avantage d'être un militaire sans projet politique propre, dans la ligne d'une France qui resterait, après la libération, sous administration militaire alliée (*Allied Military Government of*

*Occupied Territories*, AMGOT). Pour de Gaulle, qui se considère comme l'héritier de la légitimité républicaine depuis l'appel du 18 juin 1940, l'enjeu est de prouver qu'il dispose d'un soutien intérieur que Giraud, dont l'autorité repose sur la décision américaine, n'a pas.

## Une Résistance intérieure fragmentée

Au début de 1943, la Résistance intérieure française n'est ni unifiée ni hiérarchisée. Elle s'est constituée par strates successives depuis 1940, à partir d'initiatives largement indépendantes les unes des autres. En zone Sud, trois grands mouvements dominent : *Combat*, animé par Henri Frenay, le plus structuré et le plus militarisé ; *Libération-Sud*, fondé par Emmanuel d'Astier de La Vigerie, d'orientation plus politique et marqué à gauche ; et *Franc-Tireur*, dirigé par Jean-Pierre Lévy, plus restreint et plus radical sur le plan républicain. En zone Nord, le paysage est plus éclaté : l'*Organisation civile et militaire* (OCM) de Maxime Blocq-Mascart et Jean Mayer de Loomis, *Ceux de la Résistance* (CDLR) de Jacques Lecompte-Boinet, *Ceux de la Libération* (CDLL) de Roger Coquoin, *Libération-Nord* de Christian Pineau et Henri Ribière, et le *Front national*, créé en 1941 dans l'orbite du Parti communiste français (PCF), constituent les principales organisations clandestines.

Au plan militaire, les *Francs-tireurs et partisans* (FTP), bras armé du *Front national*, mènent une lutte armée immédiate, tandis que d'autres mouvements privilégient le renseignement, la presse clandestine ou la préparation à l'insurrection. Les syndicats sont eux-mêmes divisés : la CGT, dissoute par Vichy en novembre 1940, s'est reformée dans la clandestinité ; les accords du Perreux, signés le 17 avril 1943, scellent la réunification entre l'aile réformiste (Léon Jouhaux) et l'aile communiste (Benoît Frachon) sur le principe de l'unité d'action contre l'occupant. La CFTC, plus modérée, reste de son côté.

Les rivalités entre mouvements sont aussi importantes que la rivalité entre la Résistance et le pouvoir gaulliste à Londres. Henri Frenay, en particulier, conçoit *Combat* comme une organisation politico-militaire vouée à diriger la Libération et accepte mal la perspective d'une mise sous tutelle. Plusieurs chefs reprochent aux partis politiques d'avant-guerre leur responsabilité dans la défaite de juin 1940 et refusent l'idée que ces partis soient intégrés à un organe directeur de la Résistance. Pierre Brossolette, journaliste socialiste passé au Bureau central de renseignements et d'action (BCRA), service spécial de la France libre dirigé par le colonel Passy (André Dewavrin), partage cette défiance et défend l'idée de regrouper les résistants par « *familles spirituelles* » plutôt que par appartenances partisans.

### La mission de Jean Moulin

Ancien préfet, le plus jeune préfet de France lors de sa nomination en Aveyron en 1937, puis préfet d'Eure-et-Loir en 1939, Jean Moulin a refusé, le 17 juin 1940, de signer un protocole rédigé par les Allemands accusant des troupes coloniales françaises de crimes contre des civils. Frappé et incarcéré, il a tenté de se suicider en se tranchant la gorge avec un débris de verre, geste dont la cicatrice expliquera, par la suite, le foulard qu'il porte sur certaines photographies. Révoqué par Vichy le 2 novembre 1940, il s'engage à partir de 1941 dans la Résistance, prend contact avec les principaux mouvements de zone Sud, puis rejoint Londres

via l'Espagne et le Portugal en septembre 1941.

Reçu par de Gaulle, il revient en France par parachutage dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier 1942. Sa mission première porte sur la zone Sud : il doit unifier l'action des mouvements, leur apporter les financements et les moyens fournis par la France libre, et obtenir leur reconnaissance de l'autorité du général. Sous les pseudonymes successifs de « *Rex* », « *Max* » ou « *Régis* », il entreprend un travail patient de coordination. En janvier 1943, la fusion de *Combat*, *Libération-Sud* et *Franc-Tireur* dans les *Mouvements unis de la Résistance* (MUR) marque un premier aboutissement. L'*Armée secrète* (AS), confiée au général Charles Delestraint, doit en constituer le bras armé unifié.

Le 14 février 1943, à Londres, Jean Moulin reçoit de nouvelles instructions. Il est nommé délégué unique du général de Gaulle pour les deux zones. Sa lettre de mission, datée du 21 février 1943, lui confie la tâche de créer, en métropole, un « *Conseil de la Résistance* » destiné à rassembler les mouvements des deux zones, les partis politiques résistants et les syndicats. Le texte ne fixe pas de nom définitif. Selon Daniel Cordier, son secrétaire et futur biographe, Jean Moulin aurait renoncé à l'adjectif « *national* » pour éviter toute confusion avec le Comité national français, organe gouvernemental de la France libre établi à Londres. L'appellation « *Conseil national de la Résistance* » ne s'imposera qu'à l'automne 1943, après la disparition de son premier président.

Le 20 mars 1943, Jean Moulin atterrit de nuit à Melay, en Saône-et-Loire, avec le général Delestraint et Christian Pineau, chef du réseau de renseignement *Phalanx*. Il dispose de quelques semaines pour mettre en œuvre les nouvelles instructions.



Jean Moulin (1899-1943).

### **Le différend avec Pierre Brossolette**

Le principal obstacle interne est connu : Pierre Brossolette a précédé Jean Moulin en zone Nord. Entré clandestinement en France en janvier 1943 dans le cadre de la mission « Brumaire-Arquebuse » avec le colonel Passy, il a entrepris à son propre compte de coordonner les mouvements de la zone occupée. Le 26 mars 1943, il réunit, à Paris, les chefs des cinq principaux mouvements de zone Nord et fonde le *Comité de coordination de zone Nord* (CCZN), sans représentation des partis politiques, conformément à ses propres vues.

L'incident décisif a lieu le 31 mars 1943, à Paris, dans un appartement de la rue de la Pompe, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Pierre Brossolette présente le CCZN à Jean Moulin, mais les deux émissaires s'opposent vivement sur le principe même d'inclure les partis politiques dans la future instance unifiée. Brossolette y reste hostile ; Moulin y voit, à l'inverse, la condition de la légitimation politique de la France combattante aux yeux des Alliés et de la future restauration démocratique. La discussion tourne au conflit personnel. Selon plusieurs témoignages recueillis ultérieurement, dont celui de Cordier, Moulin reproche à Brossolette d'avoir cherché à le contourner auprès de De Gaulle.

Le 3 avril 1943, Brossolette accepte néanmoins de présenter formellement les membres du CCZN à Moulin, qui entérine cette structure provisoire. Le 12 avril, le comité militaire de zone Nord est également présenté à Moulin et à Delestraint. Dans la nuit du 15 au 16 avril 1943, Brossolette et Passy repartent pour Londres. Le différend doctrinal subsiste, mais le primat de Jean Moulin comme délégué unique pour l'ensemble du territoire est désormais établi.

À Londres, plusieurs documents arbitrent en faveur de Moulin. Le général de Gaulle confirme ses pouvoirs et la composition envisagée pour le futur Conseil, qui inclura partis politiques et syndicats. En zone Sud, Henri Frenay maintient ses réticences mais finit par accepter, sous condition que les UR conservent une représentation distincte.



Pierre Brossolette (1903-1944).

### **Les ultimes préparatifs du mois de mai**

Pendant tout le mois de mai 1943, Jean Moulin et ses collaborateurs immédiats, Pierre Meunier et Robert Chambeiron, organisent matériellement la réunion. Le secrétariat délégué installé à Paris bénéficie de l'appui de Daniel Cordier, secrétaire de Moulin depuis 1942, qui prend en charge la logistique des liaisons radio, la coordination des courriers et la sécurisation des rendez-vous.

Dans une note datée du 7 mai 1943 et adressée à André Philip, commissaire à l'Intérieur du Comité national français à Londres, Jean Moulin évoque un « *fait accompli* » et indique que les principales réticences ont été aplanies, notamment celles exprimées par les responsables de zone Nord. Il sollicite la transmission du « *programme-message* » que le général de Gaulle souhaite faire parvenir à l'instance constitutive.

Ce message est rédigé à Londres et daté du 19 mai 1943. Il sera lu par Jean Moulin en ouverture de la séance du 27 mai. De Gaulle y insiste sur le caractère « *national* » que doit revêtir la constitution du Conseil et sur la nécessité de la « *représentation* » par les composantes politiques et syndicales du pays, formulant une phrase qui sera fréquemment citée par la suite : « *Pour que la libération et la victoire soient françaises, il est impérativement nécessaire que la nation se rassemble dans un effort proprement français.* » Le texte écarte explicitement l'éventualité d'une administration alliée du territoire libéré et désigne le Conseil comme le point d'appui légitime de la France combattante.

La date de la réunion est d'abord fixée au 25 mai. Elle est repoussée au dernier moment de deux jours, l'un des participants ne pouvant être présent à la date initialement retenue. Le télégramme conservé dans les archives nationales (3AG2/409) porte d'ailleurs la mention du 25 mai. Ce détail technique, signalé par les historiens, explique l'écart entre certains documents internes et la date effective de la séance.

Le lieu retenu est l'appartement de René Corbin, ancien membre du cabinet de Pierre Cot lorsque Jean Moulin y était directeur de cabinet en 1936-1937, et à cette date trésorier-payeur général. L'appartement, situé au premier étage du 48 rue du Four, à proximité immédiate du carrefour de la Croix-Rouge, présente plusieurs avantages : pas de voisin mitoyen susceptible d'entendre les voix, accès par une cage d'escalier discrète, et issue de secours par une sous-pente vers les toits. Seuls Jean Moulin, Pierre Meunier, Robert Chambeiron et Daniel Cordier en connaissent l'adresse.

## La séance du 27 mai 1943

Le matin du 27 mai, les participants reçoivent leurs instructions par étapes. Aucun ne connaît l'adresse finale. Chacun rejoint un point de rendez-vous différent dans Paris — stations de métro Rennes, Saint-Sulpice, Sèvres-Babylone, parmi d'autres — où il est pris en charge par un membre du secrétariat. Robert Chambeiron, Pierre Meunier et Daniel Cordier sont chargés de cette chaîne de relais, qui consiste à accompagner les délégués par petits groupes de deux ou trois jusqu'au 48 rue du Four. Pendant la séance, Meunier et Chambeiron assurent la surveillance des abords de l'immeuble, prêts à donner l'alerte en cas d'opération de police.

Selon les témoignages publiés ultérieurement, dont celui de Jacques Debû-Bridel, l'arrivée se fait sur plusieurs heures. La séance débute en milieu d'après-midi. Les volets de l'appartement restent clos. La pièce principale, la salle à manger, accueille les seize membres et leur président, autour d'une grande table. À plusieurs reprises au cours de la discussion, Jean Moulin demande aux participants de baisser la voix, le ton s'élevant au fur et à mesure des débats.

La séance s'ouvre par la lecture du message du général de Gaulle. Jean Moulin présente ensuite l'ordre du jour, qui porte essentiellement sur la reconnaissance du général de Gaulle comme chef de la France combattante et sur la position à adopter face au général Giraud.

Les seize membres présents, qui constituent dès cette date la composition du Conseil, se répartissent en trois catégories.

Pour les huit mouvements de résistance : Pierre Villon représente le Front national (lié au PCF), Jacques-Henri Simon représente l'*Organisation civile et militaire* (OCM), Jacques Lecompte-Boinet représente *Ceux de la Résistance* (CDLR), Roger Coquoin représente *Ceux de la Libération* (CDLL), Charles Laurent représente *Libération-Nord*, Claude Bourdet (en remplacement d'Henri Frenay, alors à Londres) représente *Combat*, Pascal Copeau représente *Libération-Sud* (en remplacement d'Emmanuel d'Astier de La Vigerie), et Eugène Claudius-Petit représente *Franc-Tireur* (en remplacement de Jean-Pierre Lévy).

Pour les six partis politiques : André Mercier représente le Parti communiste français (PCF), André Le Troquer représente la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), Marc Rucart représente le Parti radical-socialiste, Georges Bidault représente le Parti démocrate populaire (PDP, démocratie chrétienne), Joseph Laniel représente l'Alliance démocratique (centre droit modéré et laïque), Jacques Debû-Bridel représente la Fédération républicaine (droite conservatrice).

Pour les deux syndicats : Louis Saillant représente la CGT réunifiée, et Gaston Tessier représente la CFTC.

L'extrême droite n'est pas représentée en tant que telle, en raison de son rapprochement majoritaire avec Vichy, même si plusieurs mouvements de résistance comptent des membres issus de cette sensibilité.

Le débat principal porte sur la motion de soutien à de Gaulle. Les représentants communistes, en particulier André Mercier et Pierre Villon, hésitent initialement entre les deux généraux. Le PCF a engagé depuis le début de l'année 1943 un dialogue avec les deux pôles concurrents : Fernand Grenier est envoyé auprès de De Gaulle à Londres, et Henri Pourtalet est dépêché auprès de Giraud à Alger. La discussion s'allonge sur la formulation du texte. Un compromis est finalement trouvé : la motion confirme la prééminence politique du général de Gaulle, en lui réservant la direction du futur gouvernement provisoire, tout en réservant au général Giraud le commandement militaire des forces françaises engagées aux côtés des Alliés.

Le texte adopté à l'unanimité, dont la rédaction est attribuée à Georges Bidault, demande la constitution rapide d'un « *gouvernement provisoire à Alger sous la présidence du général de Gaulle* ». Il proclame que ce dernier « *fut l'âme de la Résistance aux jours les plus sombres* » et qu'il « *n'a cessé depuis le 18 juin 1940 de préparer en pleine lucidité et en pleine indépendance la renaissance de la patrie* ». La motion confie à Giraud le commandement de l'armée française reconstituée, en l'inscrivant dans l'autorité politique du général de Gaulle.

La séance se termine avant le couvre-feu. Les participants quittent l'appartement par petits groupes, selon les modalités inverses de leur arrivée.

## **Les conséquences immédiates : le**

## tournant d'Alger

Le texte de la motion est transmis à Londres par voie de radio dans les jours qui suivent. Il parvient au général de Gaulle alors qu'il s'apprête à se rendre à Alger pour la négociation officielle de son association avec Giraud, sous la pression conjointe des Britanniques et des Américains. Selon les témoignages, de Gaulle, qui hésitait encore sur l'opportunité d'accepter cette coprésidence dans une position d'infériorité, reçoit la nouvelle de l'adoption de la motion comme une caution décisive.

De Gaulle quitte Londres le 30 mai 1943 et arrive à Alger le même jour. Le 3 juin 1943, sept jours après la première réunion du CNR, le Comité français de la Libération nationale (CFLN) est officiellement constitué, sous la coprésidence de De Gaulle et de Giraud. La création du CFLN marque la consolidation institutionnelle de la France combattante en Afrique du Nord.

Pour Robert Chambeiron, dont les écrits de l'après-guerre constituent l'une des principales sources de l'histoire de cette séance, le 27 mai 1943 constitue le moment où, « en métropole, avant le 27 mai, il y avait des résistances ; après, il y a la Résistance ». L'analyse géopolitique, partagée par la plupart des historiens, retient trois conséquences principales.

Premièrement, la légitimité politique du général de Gaulle aux yeux des Alliés se trouve renforcée. Le CFLN sera reconnu par les gouvernements alliés au cours de l'été 1943, à des degrés divers : reconnaissance limitée par les États-Unis et le Royaume-Uni le 26 août 1943, plus large par l'Union soviétique. En octobre-novembre 1943, Giraud est progressivement écarté de la coprésidence, et de Gaulle reste seul président du CFLN à partir du 9 novembre 1943.

Deuxièmement, le projet d'administration militaire alliée de la France libérée (AMGOT), envisagé à Washington, perd progressivement sa crédibilité. À la veille du débarquement de juin 1944, l'option d'une gestion alliée du territoire métropolitain reculera devant l'évidence d'une autorité française intérieure reconnue.

Troisièmement, le 3 juin 1944, à la veille du débarquement allié en Normandie, le CFLN prend officiellement le nom de Gouvernement provisoire de la République française (GPRF). C'est sur la base de cette légitimité, dont le CNR constitue l'un des points d'appui, que la France obtiendra une zone d'occupation en Allemagne en 1945 et un siège permanent au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies en 1945.

### **La continuité après l'arrestation de Jean Moulin**

La séance du 27 mai 1943 ne sera pas suivie d'une autre réunion plénière dans la même configuration. Trois semaines plus tard, le 9 juin 1943, le général Charles Delestraint, chef de l'Armée secrète, est arrêté par la Gestapo à la station de métro La Muette, à Paris. Le 21 juin 1943, une réunion organisée à Caluire-et-Cuire, dans la banlieue lyonnaise, dans la maison du docteur Frédéric Dugoujon, pour désigner son successeur, est interceptée par la Gestapo de Lyon dirigée par Klaus Barbie. Jean Moulin, qui s'y présente sous l'identité de Jacques Martel, est arrêté avec plusieurs cadres de la Résistance, dont Raymond Aubrac.

Identifié au cours des jours suivants, Jean Moulin est interrogé et torturé. Il ne livre aucune information sur les structures du CNR. Transféré vers l'Allemagne, il meurt dans le train qui le conduit à destination, près de Metz, le 8 juillet 1943. Ses cendres seront transférées au Panthéon le 19 décembre 1964, à l'occasion du discours prononcé par André Malraux, alors ministre des Affaires culturelles.

Le silence de Jean Moulin empêche le démantèlement du CNR. Par sécurité, l'instance renonce néanmoins aux séances plénières clandestines à Paris. Un bureau permanent de cinq membres est constitué, chacun représentant son courant et deux autres familles politiques. Georges Bidault est élu président du CNR le 21 juin 1943 — selon plusieurs sources, par douze voix contre une et trois abstentions — sans cumuler la fonction de délégué général du général de Gaulle, qui revient à Émile Bollaert à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1943, puis, après l'arrestation de ce dernier en février 1944, à Alexandre Parodi à partir d'avril 1944.

C'est à l'automne 1943 que l'instance adopte officiellement le nom de Conseil national de la Résistance, formulation absente sous Jean Moulin.

### **La rédaction du programme : du Comité général d'études au texte du 15 mars 1944**

Dès la session du 27 mai 1943, l'idée s'impose qu'au-delà de la coordination immédiate, le CNR doit préparer une plate-forme politique pour l'après-Libération. Jean Moulin avait déjà créé, en juillet 1942, un Comité général d'études (CGE) regroupant des juristes et hauts fonctionnaires résistants — parmi lesquels François de Menthon, Pierre-Henri Teitgen, Paul Bastid, Alexandre Parodi, Robert Lacoste et René Courtin. Ce comité doit travailler sur les réformes institutionnelles et sociales à mettre en œuvre lors du retour à la légalité républicaine.

Au cours de l'automne 1943, plusieurs textes successifs sont rédigés. Un premier projet, élaboré à Londres entre juillet et septembre 1943, est rejeté par le PCF et par plusieurs partis de droite. Deux autres projets — l'un porté par la CGT, l'autre par le Comité général d'études — sont également écartés. C'est finalement un texte préparé par Pierre Villon, cadre du PCF et représentant du Front national au CNR, qui sert de base au compromis final.

Le programme est adopté le 15 mars 1944 par le bureau du CNR sous le titre « *Les Jours heureux* », qui deviendra l'appellation usuelle. Il se compose de deux parties.

La première partie, consacrée à l'« *action immédiate* », fixe les modalités de l'insurrection nationale et de l'épuration des autorités vichystes au moment de la Libération. Elle prévoit le concours actif de la Résistance au débarquement allié et la mise en place de comités départementaux de la Libération.

La seconde partie, intitulée « *mesures à appliquer dès la Libération du territoire* », constitue le volet politique et social. Elle prévoit le rétablissement du suffrage universel, la restauration des libertés publiques et de la liberté de la presse, l'instauration d'« *un plan complet de sécurité sociale* » garantissant à tous les citoyens des moyens d'existence en cas d'incapacité à se procurer un travail, « *le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruits*

*du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques », le droit au travail et au repos, la mise en œuvre d'un statut du fermage et du métayage, l'extension des droits politiques et sociaux aux populations des colonies, et la rénovation profonde du système éducatif.*

Ce programme servira de feuille de route à plusieurs des grandes réformes adoptées entre 1944 et 1947 par le GPRF puis par les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République : nationalisations (Renault en janvier 1945, électricité et gaz en avril 1946, banques de dépôt et compagnies d'assurances en 1945-1946), institution de la sécurité sociale (ordonnances des 4 et 19 octobre 1945), création des comités d'entreprise (ordonnance du 22 février 1945), accord du droit de vote aux femmes (ordonnance du 21 avril 1944, prise à Alger par le CFLN). L'historienne Claire Andrieu a souligné, dans ses travaux, que la chaîne causale directe entre le programme du CNR et chacune de ces réformes doit néanmoins être maniée avec prudence, plusieurs mesures préexistant comme projets dans les années 1930 ou s'inspirant de modèles étrangers, notamment du rapport Beveridge britannique de 1942.

## **Le CNR et la libération de Paris**

Pendant l'année 1944, le CNR coexiste avec deux autres structures : la Délégation générale du GPRF en zone occupée, dirigée par Alexandre Parodi, et le Comité d'action militaire (Comac), qui regroupe les responsables militaires des principaux mouvements et dont l'influence communiste est forte. Une certaine dualité s'installe entre le CNR, dont le bureau veut conserver une autonomie politique, et la Délégation, qui répercute les directives du GPRF d'Alger.

À l'approche de l'insurrection parisienne, en août 1944, ces tensions se manifestent. Le Comac, sous l'impulsion de ses dirigeants communistes, plaide pour le déclenchement immédiat de l'insurrection à Paris. Alexandre Parodi tempore, par souci d'éviter une répression allemande de grande ampleur avant l'arrivée des troupes alliées. L'insurrection débute le 19 août 1944. Le 22 août, le CNR s'installe à l'Hôtel de Ville de Paris. Le 25 août, Georges Bidault, en sa qualité de président du CNR, accueille le général de Gaulle dans le bâtiment libéré. Le 26 août, il descend les Champs-Élysées aux côtés du général.

À l'automne 1944, le CNR s'efface progressivement devant le GPRF. Il poursuit néanmoins une activité jusqu'à l'été 1945. Louis Saillant succède à Georges Bidault à la présidence en septembre 1944, lorsque ce dernier rejoint le gouvernement comme ministre des Affaires étrangères. À l'été 1945, le Conseil a cessé toute activité régulière.